



- ★ Des coaches qualifiés
- ★ Des activités variées
- ★ Du sport à proximité
- ★ Des tarifs adaptés
- ★ Accessible toute l'année

# ASSOCIATION LA FIT'TEAM05

Siège social : Hameau le Picomtal, Maison Jans-Pons – 05200 CROTS

## REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur fixe le fonctionnement interne de l'association "La FIT'Team05" dans le cadre prévu par ses statuts. Toute adhésion entraîne l'acceptation de ce règlement intérieur. Nul ne pourra se prévaloir de son ignorance vis-à-vis de ce règlement qui lui sera remis avec le dossier d'inscription. **Le respect du règlement par chacun est une condition du bon fonctionnement de l'association.**

### **ADHÉSION**

Toute personne souhaitant adhérer à LFT05 se doit de régler les frais d'adhésion à l'association à hauteur de 30 €.

### **INSCRIPTION**

Les personnes désirant adhérer à l'association devront remplir une **fiche d'inscription** comprenant leur identité, date de naissance, adresse, numéro de téléphone, adresse mail, catégorie socioprofessionnelle et remettre une photo d'identité ainsi qu'un certificat médical et le règlement complet de l'abonnement souscrit.

### **ABONNEMENT, FRAIS D'ADHESION**

Un tarif **sous forme d'abonnement annuel et/ou d'abonnement trimestriel et/ou sous forme de carte de 10 séances** est obligatoire pour toute personne désirant pratiquer les activités sportives et de Fitness proposées par la FIT'Team05, sous réserve d'avoir réglé les frais d'adhésion. Le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale sur proposition du Bureau.

Une remise familiale est appliquée dès lors qu'au moins deux membres d'une même famille adhèrent à LFT05.

Un tarif solidaire peut être mis en place exceptionnellement pour des cas justifiés.

### **ACCÈS aux COURS**

Toute nouvelle personne, désireuse de s'inscrire au sein de la FIT'Team05, peut participer à une séance découverte. Elle peut également inviter une personne de son choix à découvrir une séance. Elle sera tenue de valider son inscription au bout de cet essai, si elle désire rejoindre l'association.

Les personnes non adhérentes ne sont pas autorisées en salle de cours, sauf les stagiaires.

### **PAIEMENT**

Il devra intervenir le plus tôt possible et, **avant la fin septembre.**

Les pratiquants n'ayant pas encore acquitté leur abonnement pourront se voir refuser l'accès aux cours.

Des modalités de facilité de paiement sont mise en place en lien avec la trésorière.

### **REMBOURSEMENT**

**Aucun remboursement n'est prévu pour les adhérents qui n'auraient pas assisté à toutes les séances auxquelles ils avaient droit, ni pour ceux qui décideraient de ne pas ou plus venir aux cours pour des raisons personnelles.**

De plus, l'éducateur sportif assure sa séance même en l'absence de plusieurs pratiquants et est rémunéré conformément à ce qui a été établi avec le bureau directeur.

Considérant la crise sanitaire, LFT05 s'engage à proposer des compensations en cas de suspension des séances.

### **CERTIFICAT MÉDICAL**

Un certificat médical annuel, émanant d'un médecin et stipulant la **non contre-indication** à la pratique de cours collectifs de Fitness, est **obligatoire.**

### **FONCTIONNEMENT des COURS**

**Les cours durent entre 30 minutes et 1h et commencent à l'heure indiquée sur le planning.**

**Une tenue vestimentaire sportive est souhaitée et des chaussures propres (de salle), demandées, ainsi qu'une bouteille d'eau et une serviette de sudation.**

**L'association se réserve le droit de modifier le planning des activités en fonction du nombre d'adhérents présents lors des séances.**



- ★ Des coaches qualifiés
- ★ Des activités variées
- ★ Du sport à proximité
- ★ Des tarifs adaptés
- ★ Accessible toute l'année

Lors des séances, chaque adhérent reste responsable de ses effets personnels, l'association ne saurait être tenue responsable de la dégradation, de la perte ou du vol des effets personnels de l'adhérent.

Les adhérents s'engagent à respecter les consignes données par le coach.

Ils s'engagent aussi à respecter le matériel et les locaux qui sont mis à leur disposition.

L'association ne dispose pas des salles pendant les vacances scolaires, il n'y aura donc pas les mêmes activités pendant ces périodes, d'autres propositions en sus du planning annuel seront faites et nécessiteront ou non, une participation financière.

Les adhérents sont invités à adopter un comportement courtois tant vis-à-vis des autres membres de l'association que de ses dirigeants, bénévoles, intervenants et/ou salariés.

Toute discrimination d'ordre racial, religieux ou politique est formellement interdite.

**L'équipe des coaches diplômés peut encadrer les différentes séances du planning. Ainsi, les coaches peuvent tourner d'une séance à l'autre en fonction des besoins de l'association et en respectant au mieux le programme des activités. Les adhérents ne sont pas tenus d'être informés d'un éventuel changement d'encadrement. Les lieux de pratique sont évolutifs, en intérieur et en extérieur, les adhérents étant informés au plus tôt.**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Elle a lieu une fois par an, en présence des inscrits de la saison en cours qui souhaitent y participer, et à jour de leur adhésion et abonnement. Elle peut délibérer si le quorum est atteint (la moitié + 1 de ses membres présents ou représentés) ou sera reportée.

Tout membre actif, pratiquant ou dirigeant, adhérent à l'association depuis plus de 6 mois au jour de l'assemblée, sur demande écrite, peut délibérer sur les questions mises à l'ordre du jour, et élire ou reconduire les membres du Conseil d'Administration. Le bureau, élu par le Conseil d'Administration, est composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Tout membre de l'association peut demander l'inscription de questions à l'ordre du jour.

L'assemblée peut aussi délibérer sur d'autres questions non inscrites à l'ordre du jour.

### **APPLICATION et MODIFICATION du RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le présent règlement est applicable à tous les membres adhérents de l'association La FIT'Team05. Il est adopté ou modifié par les membres du bureau ou le Conseil d'Administration si l'association compte plus de 100 adhérents.

Le présent règlement a été adopté pendant la séance de l'Assemblée Générale ordinaire du 28/05/2021 (modifié en août 2021).

*Le Président et le Bureau*